

## COMMUNIQUÉ

### DES INEXACTITUDES COUPABLES SUR LA GESTION DE LA VILLE ENTRE 2008 ET 2019

Les attaques infondées de Madame Bicais sur la gestion municipale que j'ai conduite de 2008 à 2019, proférées en réponse aux remarques de Monsieur Andrau au nom du groupe d'opposition des gauches et de l'écologie, lors du débat d'orientation budgétaire 2022, me conduisent à sortir de ma réserve pour préciser certains points.

« *Je le sais, j'y étais* » a annoncé Madame Bicais en rappelant qu'elle siégeait dans la minorité municipale. Certes, mais elle a été absente à un tiers des séances du conseil municipal (20 sur 63) entre 2014 et 2019, et des éléments lui ont manifestement échappé. Et ce ne sont pas Monsieur Colin, absent quatre fois sur dix, ou Madame Chenet, absente une fois sur deux, ses colistiers d'aujourd'hui alors élus d'opposition, qui peuvent lui rafraîchir la mémoire.

« *Rien n'a été fait avant* », a ainsi indiqué Madame Bicais s'agissant de l'investissement sur les équipements communaux. C'est mensonger. Entre 2014 et 2019, la moyenne annuelle des dépenses d'investissement s'établit à 9,6 millions d'euros (de 7,2 à 11,2 M€ suivant les années). Celles réalisées par Madame Bicais en 2020 et 2021 s'établissent respectivement à 9,2 et 8,2 M€ (moyenne : 8,5 M€). Madame Bicais en fait donc moins chaque année que l'équipe que je dirigeais.

Je laisse le soin aux actuels élus minoritaires des gauches d'évaluer si prévoir aujourd'hui 15 millions d'euros d'investissement pour l'année est responsable au regard de la fragilité des finances communales. La hausse prévue de 27 % des dépenses de fonctionnement des services ne permettra pas de dégager de l'autofinancement. Les taux de subventions annoncés, quoi qu'en dise la maire contre l'évidence de son propre *rapport d'orientation budgétaire*, sont inférieurs à ceux du passé. Et le recours à l'emprunt accroîtrait l'encours de la dette et inverserait la courbe de la capacité de désendettement, dont notre équipe avait, grâce à une gestion rigoureuse, ramené la durée de 99 à 12 ans.

Marc Vuillemot  
Ancien maire de La Seyne-sur-Mer (2008-2020)  
16 mars 2022